



RCS : LORIENT

Code greffe : 5601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00241

Numéro SIREN : 511 536 336

Nom ou dénomination : L INTENDANCE

Ce dépôt a été enregistré le 18/05/2017 sous le numéro de dépôt 2642

B2642

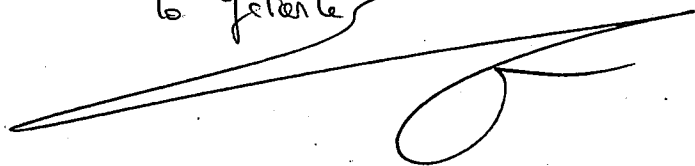
18-05-2017

EURL L'INTENDANCE

6 RUE DE LA DRISSE
PA DE KERMARQUER
56470 LA TRINITE-SUR-MER

COMPTES ANNUELS
du 01/01/2016 au 31/12/2016

Bon pour copie Conforme
le gérant

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a large loop.

Liasse Fiscale

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>EURL L'INTENDANCE</u>										Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise <u>6 RUE DE LA DRISSE PA DE KERMARQUER 56470 LA TRINITE-SUR-MER</u>												
SIREN		5 1 1 5 3 6 3 3 6										
Durée de l'exercice en nombre de mois *				1 2		Durée de l'exercice précédent *				1 2		
Exercice N clos le												
3 1 1 2 2 0 1 6												
ACTIF												
		Brut 1				Amortissements-Provisions 2				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012							
		Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *		028	1 455	030	1 012				443		
	Immobilisations financières * (1)		040		042							
	Total I (5)		044	1 455	048	1 012				443		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052						
		Marchandises *		060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066							
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 672	070					2 672		
		Autres * (3)	072	5 526	074					5 526		
	Valeurs mobilières de placement		080		082							
	Disponibilités		084	34 136	086					34 136		
	Charges constatées d'avance *		092		094							
	Total II		096	42 334	098					42 334		
	Total général (I+II)		110	43 789	112	1 012				42 777		
PASSIF												
										Exercice N	NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	5 000
	Écarts de réévaluation										124	
	Réserve légale										126	500
	Réserves réglementées *										130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *										131	25 925
	Report à nouveau										134	
	Résultat de l'exercice										136	362
	Provisions réglementées										140	
	Total I										142	31 787
	Total II										154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	2 551
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)										169	8 439
	Produits constatés d'avance										174	
	Total III										176	10 990
Total général (I + II + III)										180	42 777	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195					
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (Article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise EURL L'INTENDANCE Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 x Exercice N clos le 31/12/2016

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
		Services *		217		218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
	Production immobilisée *					224
	Subventions d'exploitations reçues					226
	Autres produits					230
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	53 596
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	18 550
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	446
	Rémunérations du personnel *				250	30 813
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	2 981
	Dotations aux amortissements *				254	281
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259	16
Total des charges d'exploitation (II)					264	53 293
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	303
Produits financiers (III)		280	59	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))			300	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	362
B – RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	362
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	16 800
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
	ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	17 162
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	17 162

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 42 776,58 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 362,01 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : EURL L'INTENDANCE Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 455	472	474	1 455
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	1 455	492	496	1 455

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES						
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516	
	Constructions	520	522	524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546	
	Matériel de transport	550	552	554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	731	562	281	566
TOTAL		570	731	572	281	574

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES
(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	
1	2
3	4
5	6
7	8
9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑤	15 % ou 16 % ⑥
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587
Plus-values taxables à 19 % ①					579	Régularisations	
					590	583	594
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	597

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(2017)

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

CA17PROREC

EURL L'INTENDANCE

[illegible]

(2017)

DETAIL DES CHARGES A PAYER

CA18CHAPAY

EURL L'INTENDANCE

[illegible]

E.U.R.L. L'INTENDANCE
au capital de 5 000 €

6 rue de la Drisse
PA de Kermarguer
56470 – LA TRINITE SUR MER

RCS LORIENT : 511 536 336
APE : 9609Z

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 Avril 2017

DEUXIEME DECISION :

L'Associé unique affecte ainsi qu'il suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 soit +362.01 €uros :

- + 362.01 € au compte « autres réserves »